

ÉPREUVE PÉDESTRE INTERNATIONALE SUR ROUTE DE 205,5 KM



26/27 Mai 2017

# Dossier d'inscription

[www.ultrathletic-ardeche.fr](http://www.ultrathletic-ardeche.fr)



ULTRATHLÉTIC Ardèche

26/27 Mai 2017

Organisation : Association "42,195 et Plus"

# Bulletin d'inscription



Dossier d'inscription complet (*bulletin d'inscription, certificat médical et les justificatifs des performances*)

à renvoyer par courrier **au plus tard le 15 Décembre 2016** à :

**Gérard CAIN - 298, Chemin du Petit Four - Résidence La Claire Fontonne A2 - 06600 Antibes - France**

**COURSE**

**MARCHE ATHLÉTIQUE**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : ..... Sexe :  Homme  Femme

Licence FFA n° : ..... (*joindre la copie de la licence en cours*) Club : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Taille T-shirt :  S  M  L  XL  XXL

Je souhaite que l'Organisation me trouve, dans la mesure du possible, un accompagnateur en vélo (*à partir du 60è km*) et je m'engage à lui payer son forfait pour le ravitaillement (*à partir du 60è km*).

Prix de l'engagement :	160 €
Forfait ravitaillement accompagnateur vélo ( <i>à partir du 60è km</i> ) : 20 €	
Pasta party* ( <i>Jeudi 25 Mai 2017 au soir</i> ) - Accompagnateur : 15 € X ..... personne(s) :	
Repas de clôture* ( <i>Samedi 27 Mai 2017 au soir</i> ) - Accompagnateur : 20 € X ..... personne(s) :	
Somme régler avant le 31 Janvier 2017 <b>TOTAL</b>	

\* Gratuit pour l'athlète engagé

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare avoir pris connaissance du règlement de l'ULTRATHLÉTIC ARDÈCHE et l'accepte dans sa totalité et sans réserve. Je m'engage à verser la totalité des droits d'engagement ci-dessus, au plus tard le 31 Janvier 2017.

Fait à : ..... Date : .....

Signature :



ULTRATHLÉTIQUE Ardèche

26/27 Mai 2017

Organisation : Association "42,195 et Plus"

# Certificat **médical**



Dossier d'inscription complet (*bulletin d'inscription, certificat médical et les justificatifs des performances*)

à renvoyer par courrier **au plus tard le 15 Décembre 2016** à :

**Gérard CAIN - 298, Chemin du Petit Four - Résidence La Claire Fontonne A2 - 06600 Antibes - France**

Je soussigné, Docteur : .....

Certifie que  Mr,  Mme,  Mlle : .....

Né(e) le : ..... présente un examen clinique normal Un poids de : ..... kg

Une pression artérielle de : ..... Une fréquence cardiaque de : ..... par minute Groupe sanguin : .....

Allergie éventuelle : .....

**Ne présente aucune contre indication médicale à une compétition d'ultra marathon (205,5 km non stop en moins de 36h00) et à la pratique de l'athlétisme en compétition.**

Fait à : ..... Date : .....

Signature et cachet du Médecin :





ULTRATHLÉTIQUE Ardèche

26/27 Mai 2017

Organisation : Association "42,195 et Plus"

# Règlement



Dossier d'inscription complet (*bulletin d'inscription, certificat médical et les justificatifs des performances*)  
à renvoyer par courrier **au plus tard le 15 Décembre 2016** à :

**Gérard CAIN - 298, Chemin du Petit Four - Résidence La Claire Fontonne A2 - 06600 Antibes - France**

## Règlement de l'ULTRATHLÉTIQUE Ardèche 2017

### Article 1 : L'ÉPREUVE

L'association "42,195 et Plus" organise les 26 et 27 Mai 2017, la première édition de l'ULTRATHLÉTIQUE Ardèche.

L'ULTRATHLÉTIQUE Ardèche est une épreuve pédestre d'ultra marathon de 208 km se déroulant sur les routes du département de l'Ardèche à réaliser en moins de 36h00.

- Epreuve ouverte aux disciplines de la Course à pied et de la Marche Athlétique.
- Epreuve uniquement réservée aux catégories seniors et vétérans (*Masculin et Féminin*).
- La sélection des participants se fera sur dossier et après validation par le Comité d'Organisation (*voir Article 4*).
- **Nombre de dossards disponibles : 200**
- 20 barrières horaires éliminatoires.
- 20 points de ravitaillement (CP) sur la totalité du parcours (*environ un tout les 10 km*).
- Le dénivelé de l'ULTRATHLÉTIQUE Ardèche est de 3960 m positif.
- Pasta party : le Jeudi 25 Mai 2017 de 19h00 à 20h00 dans la salle "Espace Ouvèze" à Privas.
- Briefing : Tous les concurrents devront être présents au briefing qui se tiendra le Jeudi 25 mai 2017 à 19h00 à l'Espace Ouvèze à Privas lors de la Pasta party.

Un contrôle de présence sera effectué en préalable au briefing.

- Remise des dossards : à Privas au PC course le Jeudi 25 Mai de 13h00 à 18h00.
- Contrôle du matériel obligatoire : le Vendredi 26 Mai 2017 de 5h00 à 5h30.
- Départ de l'épreuve : Vendredi 26 Mai 2017 à 6h00 du matin sur la place de la Mairie de Privas.
- Arrivée : sur la place de la Mairie de Privas.
- Fermeture de l'épreuve : Samedi 27 Mai à 18h00.
- Podium, remise des récompenses et repas de clôture : le Samedi 27 Mai 2017 à 19h30 dans la salle "Espace Ouvèze" à Privas.

### Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION / RESPONSABILITÉ

Chaque athlète avant de s'engager doit s'assurer personnellement de son bon état de santé et être conscient de la difficulté de l'ULTRATHLÉTIQUE Ardèche.

L'athlète en s'engageant déclare participer à l'ULTRATHLÉTIQUE Ardèche en

pleine connaissance des risques que le déroulement de ce type d'épreuve peut entraîner.

Il déclare prendre sous sa propre responsabilité tout accident de santé qui pourrait survenir durant l'épreuve ou à la suite directe ou indirecte de cette épreuve et décharge de toutes responsabilités l'association "42,195 et Plus" et les personnes physiques ou morales représentantes de l'organisation.

Aucune poursuite et recours ne pourront être engagés vis à vis de l'organisation, de ses représentants et ayants droit en cas d'accident dû à un mauvais état de santé ou à une initiative personnelle imprudente de conduite sur la route et que l'organisation ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des concurrents.

### Article 3 : ASSURANCE

La responsabilité civile des organisateurs est couverte par une police d'assurances en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé.

Le vol de vêtements ou autres effets personnels ne seront pas pris en charge par l'Organisation.

### Article 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque athlète souhaitant postuler à un dossard à l'ULTRATHLÉTIQUE Ardèche, devra envoyer le dossier d'engagement complet à télécharger et remplir certaines conditions sur ses capacités à réaliser l'épreuve.

- Il devra justifier de sa participation à des épreuves d'ultra marathon du type : 24h00, 48h00, épreuves en ligne non-stop longues distances sur route ou autres terrains, Spartathlon, Sakura Michi, Ultr'ardèche, Ultraballaton, l'Olympienne, Badwater, Grand raid de la Réunion, Trans 333, Trans 555...

- Pour les concurrents n'ayant pas encore réalisé ce type d'épreuve, ils devront justifier d'au moins un 100 km en moins de 10h30 effectué en 2015 ou 2016.

**La date limite de réception des dossiers d'inscriptions est fixée au 15 Décembre 2016.**

Après examen de toutes les demandes d'inscriptions, le Comité d'Organisation validera ou non les demandes et validera en priorité les concurrents ayant les pré-requis.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser une inscription non conforme ou par manque de performances suffisantes présentées par l'athlète et ce refus sera sans appel.

### Nombre de participants : 200.

La liste des participants retenus sera annoncée officiellement le 31 Décembre 2016 et communiquée par e-mail à chaque athlète retenu. Une liste d'attente sera mise en place en cas d'une demande trop importante de demandes d'inscriptions.

### Ce dossier comprend :

- Le bulletin d'inscription officiel
- Le certificat médical officiel qui doit être dûment rempli par le médecin au plus tard 1 an avant la date de l'épreuve. Pour les licenciés FFA joindre la copie de la licence en cours de validité. Aucune autre licence française ou étrangère ne sera acceptée.
- La fiche de renseignement sur les résultats de l'athlète (*fournir les justificatifs de classements officiels de vos épreuves présentées*).

### Le dossier d'inscription complet, doit être envoyé avant le 15 Décembre 2016 à :

Gérard CAIN  
298, Chemin du Petit Four  
Résidence La Claire Fontonne A2  
06600 ANTIBES - FRANCE

### Article 5 : DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant du droit d'inscription est fixé à 160 €. **Ce montant sera à régler au plus tard le 31 Janvier 2017**, après acceptation du Comité d'Organisation de la participation de l'athlète.

Le règlement montant du droit d'inscription peut être fait par :

- Chèque à l'ordre de "42,195 ET PLUS" à envoyer à : **Gérard CAIN 298, Chemin du Petit Four - Résidence La Claire Fontonne A2 06600 ANTIBES - FRANCE**

- Par virement bancaire à :

Banque : CAISSE D'EPARGNE CÔTE D'AZUR  
ASS 42,195 ET PLUS  
IBAN : FR76 1831 5100 0008 0018 5898 823  
BIC : CEPFRPP831

Un règlement non parvenu au 31 Janvier 2017, entraînera la suppression de l'athlète de la liste des retenus et sera remplacé par un athlète en liste d'attente.

Le montant du droit d'inscription donne droit à :

- Un dossard pour l'athlète et un pour son accompagnateur vélo et/ou voiture.
- Une puce électronique pour le chronométrage.
- Un road book.
- Au ravitaillement durant toute l'épreuve.
- A la Pasta party du jeudi 25 Mai 2017 au soir.
- Au T-shirt officiel de l'ULTRATHLÉTIC Ardèche.
- Au coupe vent (ou chasuble fluo) de l'ULTRATHLÉTIC Ardèche.
- Au T-shirt "Finisher" pour les arrivants sous les 36h00.
- Au souvenir remis lors de la remise des récompenses.
- Au repas de clôture de la remise des récompenses.

### Article 6 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'ULTRATHLÉTIC Ardèche se compose de 2 boucles distinctes à enchaîner avec un passage devant la Mairie de Privas lors de la fin de la première boucle au 59<sup>è</sup> km.

Les boucles se composent ainsi :

- 1<sup>ère</sup> boucle : longue de 59,3 km avec un dénivelé positif de 1099 m.
- 2<sup>è</sup> boucle : longue de 148,7 km avec un dénivelé positif de 2861 m.

### Balisage :

Tout le balisage sera effectué à l'aide de flèches peintes sur le sol (*peinture biodégradable*). Quelques flèches noires sur fond fluo jaune (*de format A5*) seront posées sur les panneaux routiers, arbres ou autres pour faciliter la perception lointaine en cas de balisage difficile sur la route.

Un road book précis du parcours vous sera remis lors de la prise du dossard. Il sera aussi à télécharger en début d'année 2017.

### Barrières horaires (Cut-Off) :

Les barrières horaires éliminatoires (Cut-Off) sont fixées à chaque CP. Ces barrières horaires sont calculées en fonction du profil et dénivelé du parcours.

Passé le délai 36h00, le concurrent sort du contexte de l'épreuve et il ne sera plus pris en charge par l'organisation et doit revenir par ses propres moyens.

### Abandon et mise hors course :

En cas d'abandon ou de retrait de dossard (*dans le cas d'une mise hors délai à l'une des barrières fixées ci-dessus*), le concurrent attendra au CP le plus proche qu'un véhicule de l'organisation vienne le récupérer pour le ramener à Privas.

En cas d'abandon, l'organisation ne prend pas en charge le rapatriement du vélo de l'accompagnateur.

L'athlète devra impérativement être arrivé aux points d'éliminations avant leur heure de fermeture. Dans le cas contraire, il sera mis hors course sans aucune contestation possible. Il devra remettre au responsable du poste de ravitaillement son dossard.

L'organisation ne pourra être tenu responsable si l'athlète continue hors délai ou est disqualifié. Il sera alors sous sa propre responsabilité.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent dans un mauvais état de santé et d'exclure un concurrent et/ou son accompagnant ayant fait preuve d'incivilité envers un bénévole ou toutes autres personnes de l'encadrement.

Tout mauvais comportement sur la route pourra être sanctionné d'une pénalité ou d'une mise hors course.

### Ravitaillements :

20 postes de ravitaillements (CP) intermédiaires (*un tous les 10 km environ*) seront à votre disposition sur toute la longueur de l'épreuve. 16 sont des ravitaillements simples et 4 composés de solides (*60<sup>è</sup>, 100<sup>è</sup>, 140<sup>è</sup> km et arrivée*).

• **Ravitaillement simple** : eau (*gazeuse et plate*), eau chaude, coca, IceTea, pain d'épice, quatre quart, chocolat, chips, saucisson sec, pain, gruyère, sucre, café, thé, orange, banane.

• **Ravitaillement solide** : eau (*gazeuse et plate*), eau chaude, coca, IceTea, pain d'épice, quatre quart, chocolat, chips, saucisson sec, pain, gruyère, sucre, café, thé, orange, banane, pomme, pâté, jambon, miel, soupe, pâtes, pomme de terre et riz.

• Il est interdit de jeter bouteilles, papiers, tubes de gel vide et tout autres détritres sur la voie publique. Des sacs poubelles seront à votre disposition pour les déposer à chaque CP.

• Il est impératif que le concurrent se signale au responsable du poste de ravitaillement (CP) à son arrivée à chaque CP afin que celui-ci puisse noter son horaire de passage.

### Drop Bag :

Vous avez la possibilité de faire déposer par l'organisation des Drop bag

avec des effets personnels aux CP des 60è, 100è, 140è et à l'arrivée. L'organisation se chargera du rapatriement des drop bag que vous laisserez aux CP pré-cité. Les affaires personnelles laissées aux autres CP ne seront pas pris en charge par l'organisation.

Le dépôt des drop bag devra être effectué le Jeudi 25 mai 2017 à la salle Ouvèze de Privas entre 17h00 et 19h00.

#### **Assistance personnelle :**

L'assistance personnelle (*voiture ou vélo*) ne sera pas autorisée lors des 60 premiers kilomètres (*première boucle*) hormis au passage à la Mairie de Privas au 60è km. L'assistance personnelle sera possible sur ce point.

A partir du 60è km (*départ de la 2è boucle - Mairie de Privas*) l'assistance personnelle est autorisée aux CP des 100è et 140è km. En dehors de ces 2 zones, l'encouragement est possible, mais pas l'assistance. Le suivi en camping car est interdit sur toute la longueur du parcours. Les voitures ne doivent en aucun cas rouler à côté du concurrent. Il est vivement recommandé aux accompagnateurs en voiture d'attendre son athlète à chaque CP pour l'encourager.

Il est interdit au concurrent de monter dans une voiture accompagnatrice, sur un vélo ou autres véhicules pour quelques motifs que ce soit, même au CP.

#### **Accompagnateur vélo :**

A partir du 60è km (*départ de la 2è boucle - Mairie de Privas*) un accompagnateur en vélo et uniquement un seul est autorisé à accompagner l'athlète durant les 145 derniers kilomètres.

Si vous êtes seul et que vous souhaitez avoir un accompagnateur en vélo, faites en la demande à l'organisation au moment de votre inscription. Nous essaierons d'en trouver un pour vous.

Un forfait de 20€ supplémentaire vous sera demandé pour donner l'accès à votre accompagnateur vélo aux divers postes de ravitaillements. L'accompagnateur doit progresser à côté de son athlète et devra se conformer au règlement du code de la route et porter de jour comme de nuit un gilet fluo et un casque sur la tête.

Le vélo doit être en bon état de fonctionnement et en conformité avec le code de la route, notamment au niveau de l'éclairage et des freins. En cas d'arrêt de l'accompagnateur en cours d'épreuve, l'organisation ne prendra pas en charge le rapatriement de celui-ci.

#### **CAMPING CAR IMPORTANT :**

le suivi par la route sur le tracé de la course avec des camping car est fortement déconseillé... voir interdit... vous ne passerez pas partout et resterez bloqué sur les petites routes. Merci de votre compréhension.

#### **Article 7 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE**

Durant toute la durée de l'épreuve, le concurrent doit se munir et avoir sur lui un certain matériel OBLIGATOIRE que l'organisation juge indispensable pour la réalisation de l'ULTRATHLÉTIC Ardèche, à savoir :

- Un brassard fluo porté au bras durant toute la durée l'épreuve.
- Un coupe vent ou un gilet fluo ou similaire pour la nuit à porter obligatoirement de 20h00 à 6h00 du matin.
- Avoir une réserve d'un litre de liquide au minimum (*gourdes ceinture et/ou à main, poche à eau...*).
- Une lampe frontale + un jeu de piles
- Une lampe rouge ou réflecteur rouge à mettre dans le dos (*accroché à votre convenance : sur la frontale, le gilet, etc...*).
- Une lampe à main + un jeu de piles
- Une réserve alimentaire d'au moins 500 calories (*barres, gels, etc...*).

**Par équité sportive, chaque athlète doit porter IMPÉRATIVEMENT sur lui tout ce matériel, même s'il est accompagné d'un suiveur en vélo.**

Le contrôle du matériel obligatoire se fera le Vendredi 26 Mai 2017 de 5h00 à 5h30 avant le passage dans le sas de départ.

Des contrôles du matériel obligatoire se feront à différents postes de ravitaillement par le bénévole responsable du poste ou inopinés sur le parcours de l'épreuve et à n'importe quel moment par le Directeur d'épreuve et/ou par les juges en voiture.

Pour votre sécurité des tenues claires et visibles de loin sont vivement conseillées et recommandées.

- **Les bâtons de marche sont interdits sur toute la durée de l'épreuve.**

#### **Article 8 : SÉCURITÉ**

● L'organisation encadrera l'épreuve par une voiture ouvreuse en tête de course et d'une voiture « balai ». Cette dernière débalisera en même temps le circuit (*flèches et autres indications*).

● Plusieurs voitures de l'organisation sillonneront le parcours durant toute l'épreuve pour effectuer des contrôles et s'assurer du bon déroulement de l'épreuve.

● Chaque participant devra obligatoirement porter au bras (*de jour comme de nuit*) un brassard fluo et un gilet fluo la nuit (*de 20h00 à 6h00 du matin*).

● Les athlètes devront courir ou marcher autant que possible sur le côté gauche de la chaussée.

Dans les villages et hameaux ils devront emprunter les trottoirs.

● Les accompagnateurs en vélo (*à partir du 60è kilomètre*), devront se conformer au règlement du code de la route et porter de jour comme de nuit un gilet fluo et un casque sur la tête.

#### **Article 9 : PÉNALITÉS**

Une heure de pénalité pour :

- Non port du brassard fluo (*obligatoire durant toute la durée de l'épreuve*).
- Non port du gilet fluo la nuit (*obligatoire de 20h00 à 6h00 du matin*).
- Non port du gilet fluo et du casque pour l'accompagnateur vélo (*obligatoire durant toute la durée de l'épreuve*).
- Jet de débris sur la voie publique (*athlète et/ou accompagnateur*).
- Non port du dossard ou dossard pas visible.
- Non respect du port du matériel obligatoire.

Si une de ces infractions se reproduit, la mise hors course de l'athlète et/ou de son accompagnateur sera prononcée dès la deuxième infraction. Cette décision sera sans appel et immédiate.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course directement un concurrent et/ou son accompagnateur si :

- Le concurrent est surpris dans ou sur un véhicule quel qu'il soit.
- Il a un mauvais comportement vis à vis d'un bénévole de l'organisation (*concurrent et son accompagnateur*).
- Il a un mauvais comportement sur la route qui pourrait mettre en péril la pérennité de l'épreuve et sa propre sécurité (*concurrent et son accompagnateur*).

#### **Article 10 : CHRONOMÉTRAGE / POINTAGE :**

Lors de la remise du dossard, une puce électronique (*à mettre au pied ou déjà sur le dossard*) vous sera remise.

A l'arrivée vous devrez impérativement remettre votre puce au responsable du chronométrage. Un non retour de la puce électronique vous sera facturée 30€ et vous ne serez pas classé.

Le port du dossard est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Il devra être bien visible et porté devant (*poitrine ou porte dossard à la ceinture*).

Le chronométrage électronique se fera au 60è km (*Privas*) et 140è km. Au 100è km, il sera fait un pointage manuel systématique de tous les concurrents.

- Il est impératif que le concurrent se signale au responsable du poste de ravitaillement (*CP*) à son arrivée à chaque CP afin que celui-ci puisse noter son horaire de passage.

### Article 11 : MÉDICAL

Un médecin sera présent sur place pendant toute la durée de l'épreuve. Il sera habilité à mettre hors course tous concurrents jugés inaptes à continuer l'épreuve.

Il pourra intervenir en cas d'urgence à tout moment sur le parcours de l'épreuve. Des kinésithérapeutes et podologues seront à l'arrivée pour votre confort.

Les soins de pieds et autres petites « bobologies » durant l'épreuve seront à gérer par le concurrent lui-même ou par son assistant.

### Article 12 : CLASSEMENT

Un classement scratch (*M et F*) sera déterminé par l'ordre d'arrivée (*après régularisation des pénalités*).

Un classement catégorie "marche" sera établi à concurrence de 15 participants. En dessous de 15 participants, ceux ci seront intégrés dans le classement scratch sans distinction de discipline.

Il ne sera pas fait de classement par catégorie.

### Article 13 : RÉCOMPENSE

Une coupe ou Trophée aux 5 premiers(es) de chaque classement individuel (*Masculin et Féminin*), un souvenir à chaque participant et un T-shirt "Finisher" pour les rentrants sous les 36h00.

### Article 14 : ANNULATION D'ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel ferme et définitif et afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulations d'engagements devront être exprimées avant le 1er Avril 2017 par courrier recommandé.

- Pour un désistement enregistré avant le 1er Avril 2017 : 50% du montant de l'inscription seront retenus.
- IMPORTANT : Passé ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération.

Les remboursements seront traités dans les plus brefs délais, au maximum 2 mois après l'épreuve.

Nous vous conseillons de contracter une assurance annulation auprès de certains organismes spécialisés.

### Article 15 : LITIGES

En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels et ses décisions seront sans appel.

### Article 16 : ANNULATION D'ÉPREUVE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription et de déplacements (*train, avion, hôtel, etc...*) ne pourront être effectués et aucune indemnité perçue.

### Article 16 : UTILISATION D'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'Association 42,195 ET PLUS (*ou ses ayants droit*) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL : Conformément à la loi dite « Informatique et Liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

### Article 17 : ACCEPTATION

**Chaque concurrent inscrit et participant à l'ULTRATHLÉTIC Ardèche, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sans restriction.**

